



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bovins

Question écrite n° 103733

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des éleveurs bovins. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de garantir les engagements de l'État pour ce qui est du complément national de la PMTVA.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif aux préoccupations des responsables professionnels du secteur de l'élevage bovin allaitant. En effet, cette production est le plus souvent située dans des zones difficiles et nécessite un soutien particulier, principalement après le nouvel épisode de sécheresse que la France a traversé cette année. Afin de permettre aux éleveurs de continuer à travailler dans de bonnes conditions, le ministère de l'agriculture et de la pêche a décidé que 60 % de la part communautaire et 100 % de la part nationale de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes seraient versés dès le 16 octobre 2006 aux éleveurs.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103733

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9475

Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10827